



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2023 A VIUZ-EN-SALLAZ

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 01 mars 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 6

Délégués présents : 26

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 27

Délégués titulaires absents non remplacés : 3

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Patricia DEAGE, Sylvia DUSONCHET, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Vincent LETONDAL, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Mélanie LECOURT et Francis GOY

Dépôt de pouvoirs : Aline WATT-CHEVALLIER à Jean-François BOSSON

Absents :

Excusé : Frédéric MARMOUX

Non excusés : Bruno THABUIS et Arnaud LAYAT

Heure d'ouverture de séance : 19H35

Heure de clôture de séance : 20H55

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 8 février 2023
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Budgets primitifs
5. Participations communales
6. Accord-cadre à bons de commandes pour les prestations de curage n°2023A0004
– Autorisation de lancement

7. Accord-cadre à bons de commandes de fourniture de fontainerie n°2023A0005 –
Autorisation de lancement
8. Marché public de travaux n°2023MAPA06 – Programme 2023 – Autorisation de
lancement
9. Marché public de travaux d'assainissement la Tour de Fer à Saint-Jeoire et
Torchebise à Habère-Lullin n°2023MAPA01 – Autorisation à signer
10. Mise à jour du tableau des effectifs
11. Modification des représentants des délégués de la CCAS au SRB
12. Questions diverses
13. Informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° D23_03_08_24

OBJET : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AJOUTER à l'ordre du jour le point suivant :

Point 1 – Adhésion à France Eau Publique

Délibération n° D23_03_08_25

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2023

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 8 février 2023
à Arenthon

Délibération n° D23_03_08_26

OBJET : PROCHAINE REUNION

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE FIXER la prochaine réunion à Arbusigny, le 12 avril 2023.

Délibération n° D23_03_08_27

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2023

D'ADOPTER le budget primitif annexe de l'Eau Potable pour 2023 par chapitre, qui s'élève à :

- Exploitation : 12 973 000 €
- Investissement : 11 822 000 €.

Délibération n° D23_03_08_28

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2023

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ADOPTER le budget primitif annexe de l'assainissement pour 2023 par chapitre, qui s'élève à :

- Exploitation : 10 128 000 €
- Investissement : 13 986 000 €

Délibération n° D23_03_08_29

OBJET : PARTICIPATIONS COMMUNALES

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ADOPTER la grille de répartition des charges communales pour 2023 selon le tableau annexé à la présente délibération,

DE REVOIR les pourcentages chaque année lorsque les éléments de calcul varieront.

Délibération n° D23_03_08_30

OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE CURAGE N°2023AOO04 – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commandes pour les prestations de curage pour un montant prévisionnel global maximum de 600 000 € HT pour une durée totale de 4 ans,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires

Délibération n° D23_03_08_31

OBJET : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES DE FOURNITURE DE FONTAINERIE N°2023A0005 – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de fontainerie pour un montant prévisionnel global de 1 520 000 € HT,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires

Délibération n° D23_03_08_32

OBJET : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2023MAPA06 – PROGRAMME 2023 – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public d'assainissement et d'eau potable pour un montant estimatif de 1 367 000 € HT,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires pour les travaux programmés sur 2023,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D23_03_08_33

OBJET : MARCHE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT LA TOUR DE FER A SAINT-JEOIRE ET TORCHEBISE A HABERE-LULLIN N°2023MAPA01 – AUTORISATION DE SIGNER

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés de travaux

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23_03_08_34

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE SUPPRIMER les quatre postes permanents susvisés,

D'APPROUVER le tableau mis à jour des effectifs du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (joint en annexe),

D'ACCEPTER les recrutements de contractuels sur l'ensemble des emplois permanents du Syndicat lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Délibération n° D23_03_08_35

OBJET : MODIFICATIONS DES REPRESENTANTS DES DELEGUES DE LA CCAS AU SRB

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER la désignation de Sylvia DUSONCHET en tant que représentante titulaire de la Communauté de Communes Arve et Salève au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe,

D'APPROUVER la désignation de Régine REMILLON en tant que représentante suppléante de la Communauté de Communes Arve et Salève au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe au 8^{ème} rang,

AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° D23_03_08_36

OBJET : ADHESION A FRANCE EAU PUBLIQUE (POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER l'adhésion à France Eau Publique,

D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL

Le Secrétaire de Séance
Gérard MILESI



Le Président du Syndicat
Luc PATOIS



Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023



ID : 074-200036440-20230412-D23_04_12_37-DE